

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 37

Artikel: Ce qui s'en va : [1ère partie]
Autor: Rossat, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assez clair pour suivre le texte, lisait entre les lignes.

A part ça, mes autres compagnons de wagon n'offraient rien de particulier. C'étaient des voyageurs comme on en voit dans tous les trains, qui montent ou descendent aux stations ; la vie courante, enfin.

Nous étions donc sur le chemin de l'Etivaz, aux Moulins, à deux pas de Château-d'Ex. Ah ! à propos, il faudra que je vous conte un moment une drôle d'aventure qui nous arriva un jour dans ces parages. Nous étions trois, un nombre prédestiné.

Mais ne brouillons pas les cartes.

— Un instant, me dit mon ami ; entrons ici, je dois téléphoner.

Drinn ! Voulez-vous me donner l'Etivaz, s'il vous plaît, la pension ?... C'est l'Etivaz ?... Monsieur ?... Comment va ?... Oui, en ballade avec un ami. Nous allons dîner chez vous... Mais, c'est pas tout que ça ; il fait chaud, la route est longue et la poussière épaisse... Bien sûr, et avec ce qu'il faut ; vous savez... En règle. A tout à l'heure... Drinn !

— Mais qu'est-ce que ce langage cabalistique ? demandai-je à mon ami.

— Viens toujours. Ne t'inquiète pas... Diable ! déjà dix heures. Pressons le pas.

(La fin samedi.)

J. M.

Quand les choux ne pomment pas.

Le petit village de Z., au revers du Jorat, est renommé pour ses choux. Seulement, en cette année de sécheresse, les choux de Z. ne pomment pas, non plus que les choux des autres communes. Or des choux qui ne pomment pas, ne sont pas des choux. C'est ce que se disait le garde-champêtre, en considérant tristement les maigres carreaux de son plantage.

— Ces légumes, c'est comme nous autres, ça demande à boire, ou bien ça crève. Ma foi, je m'en vais leur chercher une goutte à la fontaine de commune ; je ne peux pas les voir plus longtemps déprier comme ça.

Comme il l'avait dit, le brave garde-champêtre se dirigea vers la fontaine, poussant une brouette sur laquelle il avait mis deux arrosoirs.

— Tu as une rude soif ! lui fit l'assesseur de la justice de paix.

— C'est une idée que j'ai eu là, pour voir si ça ne peut pas faire pommer ces tonnerres de choux.

— Ah ! c'est pour tes choux... Eh bien, je crois que tu feras mieux de ne pas remplir tes arrosoirs, parce que, tu comprends, si chacun voulait arroser ses choux... Les miens non plus ne pomment pas ; ils ne pomment chez personne... Et puis, avec une fontaine à sec, on serait beau si le feu prenait au village !...

— Je te dis que c'est une idée que j'ai... M'embête pas !

Le souci de la vérité nous constraint de dire que le garde-champêtre se servit d'une expression encore plus énergique ; de son côté, l'assesseur ne tint pas sa langue dans sa poche ; il s'échauffa même tant et si bien que sa main alla s'appliquer sur la joue de son interlocuteur. Au bruit de la querelle, tout le village était accouru, et les femmes mêlèrent bientôt leurs clamours aux vociférations des deux hommes.

— Il fait bien chaud pour crier si fort ! fit un spectateur philosophe et facétieux ; vous effrayez les nuages avec vos siécles, nous n'aurons pas une goutte de pluie avant le nouvel-an.

Cette boutade et l'arrivée du pasteur apaisèrent les esprits. L'assesseur et le garde-champêtre tirèrent chacun de leur côté, mais le second jura qu'il porterait plainte ; car il ne pouvait digérer sa gifle.

Le lendemain, l'assesseur reçut, en effet, une

citation à comparaître devant le juge de paix.

Comment fit ce magistrat pour réconcilier les deux adversaires ? Nous l'ignorons. Mais il sut si bien s'y prendre qu'ils sortirent de la salle de justice la main dans la main.

Cependant, la querelle avait failli reprendre de plus belle, à propos des frais, dont ni l'un ni l'autre ne voulaient entendre parler. Mais, en vrai Salomon, le juge les avait congédiés en leur disant :

— Il n'y aura pas de frais ; seulement, ne recommencez pas !

V. F.

Artisans gruériens.

Gruyère, doux pays, fraîche et verte Gruyère, Des vertus qui s'en vont bienheureuse héritière.

E. RAMBERT.

Et bien, dans le doux pays, dans la verte Gruyère, à Bulle même, s'est ouvert, dimanche dernier, un marché-exposition des plus intéressants. C'est une vraie révélation des ressources artistiques et industrielles que trouve, dans l'ingéniosité et le goût de sa population laborieuse, ce petit coin de terre, enfant gâté de la nature.

Cette exposition compte environ cent quatre-vingts exposants, petites industries et métiers divers. Le tressage de la paille, la fabrication des produits laitiers, les industries du bois, tout cela sera représenté dans des pavillons construits spécialement.

Et qu'est-ce que d'aller à Bulle, aujourd'hui que les élégantes et confortables voitures des chemins de fer électriques de la Gruyère nous y conduisent sans fatigue, en musant dans les sites les plus verdoyants et les plus champêtres, à travers les pâturages, tout résonnante, à cette heure, des pastorales symphonies que dédient aux échos de la montagne les sonnailles des troupeaux.

C'est le vrai moment d'y aller. L'exposition fermera le 27 septembre.

Ce qui s'en va.

Bien des choses s'en vont et pour toujours. C'est le destin. D'aucuns versent de vaines larmes sur les ruines du passé ; d'autres prennent philosophiquement leur parti de la fuite des vieilles coutumes et traditions. Ce sont peut-être les plus sages. Tout a un temps en ce monde ; on ne ressuscite pas les morts. Le poète l'a dit :

Regardons vers l'avenir,
Le cœur toujours doit rajeunir

L'espérance en l'avenir vaut bien le regret du passé. L'éloignement et l'imagination, qui font en somme toute la poésie d'un passé que nous n'avons pas connu, ne peuvent-ils aussi faire celle d'un avenir que nous ignorons plus encore ? Et notre imagination, bridée par l'histoire, lorsqu'il s'agit du passé, peut au contraire se lancer tête baissée dans la lice de l'avenir et donner libre cours à toute sa fantaisie, à toutes ses légithimes et généreuses aspirations.

Il y a une poésie de l'avenir, comme il y a une poésie du passé.

Parmi les choses à jamais disparues, est le guet de nuit ou plutôt sa chanson. On ne l'entend plus, pas même au village. Aussi, est-ce pour lui consacrer un souvenir ému que l'un de nos compatriotes, professeur à Bâle, M. Arthur Rossat, a présenté, sur ce sujet, un travail à la réunion de la société suisse des traditions populaires, tenue à Rheinfelden, travail que reproduisent les *Archives suisses des traditions populaires*, une publication des plus intéressantes et que nous recommandons à nos lecteurs.

La très modeste étude que voici concerne exclusivement le Jura catholique, c'est-à-dire la vallée de Délémont, l'Ajoie ou Pays de Porrentruy, et les Franches-Montagnes, dit M. Rossat.

Le guet de nuit ! Tout de suite ce mot évoque à notre esprit le modeste mais si utile fonctionnaire qui, l'année durant et quelque temps qu'il fit, accomplice méthodiquement sa tournée dans le village et qui, dans le silence de la nuit, lançait d'heure en heure les notes graves de sa mélodie ! Ah ! le brave homme ! Tout le monde a confiance en lui ; on sait qu'il est là, qu'il veille. Le voici justement qui passe en chantant :

« Dormez avec tranquillité :
Je veille à votre sûreté. »

Le guet de nuit était un personnage officiel, un agent communal, chargé de la police municipale. Ses attributions étaient multiples : le jour, il faisait les publications au son de la caisse, convoquait les ayants-droit aux assemblées communales, faisait les commissions et portait les ordres de l'administration municipale ; la nuit, il devait maintenir l'ordre public, veiller à ce que les auberges fussent fermées à l'heure réglementaire, et que les jeunes gens mal intentionnés, les tapageurs, les buveurs en goguette, les ivrognes incorrigibles, et même — oh ! bien rarement — les voleurs ne vinssent par leurs farces, leurs cris, leurs vociférations ou leurs méfaits, troubler le repos des paisibles bourgeois !

Mais, dans ces temps anciens, une de ses attributions les plus importantes était de veiller au feu. A cette époque, on ne connaissait pas encore l'assurance mobilier ou immobilière ; le service des pompes, quand il existait, était rudimentaire, et en temps d'orage, dans certains villages reculés, un incendie avait vite pris les proportions d'un désastre. Aussi voyez avec quelle conscience et quelle vigilance le guet remplit sa tâche dès que le ciel est menaçant et que le vent souffle en tempête. Sans repos, il parcourt la localité, lancant tous les deux ou trois pas ce salutaire avis : *Vârdé vó fû ! Gardez vos feux !* Et aussitôt les négligents de constater si tout est bien en ordre dans la maison, à la grange, à l'écurie, si le feu est bien éteint sur l'âtre, tout au moins si la braise est recouverte de cendres et si tout danger d'incendie est écarté. — Mais peu à peu l'orage s'éloigne, le ciel redevient serein, et maintenant notre homme reprend gairement son refrain habituel : *ô guet, bon guet, l'horloge a frappé N heures !*

Le service du guet, dur et pénible selon les saisons ou les localités, se faisait habituellement en hiver de 10 h. à 5 h., en été de 11 h. à 3 h. du matin. Il commençait dès que le couvre-feu avait sonné.

Primitivement, dans tout le Jura, la chanson du guet fut *patoise*, et ce n'est que bien plus tard, à une époque toute moderne, que le français fit son apparition et détrôna presque partout le vieux refrain patois. De même, à l'origine, le chant du guet était sensiblement le même dans toutes les localités ; j'ai en effet retrouvé un thème identique, sauf quelques légères variantes, dans tout le val de Délémont, les Franches-Montagnes, le Pays d'Ajoie et jusqu'à Montbéliard.

Mais peu à peu, dans les villes surtout, le texte primitif patois disparut et fit place à des couplets français. Ainsi, à Délémont, cette transformation se fit vers 1830-1835. A cette époque, la place de guet de nuit était occupée par un nommé Fleury, ancien soldat qui avait fait les campagnes de Napoléon, et à qui, pour ses invalides, on avait confié ce poste. D'une allure martiale, la voix forte, le vieux troupier trouva sans doute au-dessous de sa dignité d'employer le patois, et il introduisit un chant français qui vaut vraiment la peine d'être transcrit :

Bonsoir, bonsoir, retirez-vous,
Fermez serrures et verrous.
Le marteau répète à grands coups :
Dix heur's, dix heur's...

Dormez avec tranquillité,
Je veille à votre sûreté.
Déjà l'horloge a répété :
Onze heur's, onze !...

Le temps avec rapidité
Nous porte vers l'éternité :
Hier n'est plus, car j'ai compté :
Douze heur's, douze !...

Loin de vous douleur et chagrin,
Dormez en paix jusqu'au matin :
Le marteau frappe sur l'airain :
Une heure, une !...

Moi seul je veille dans la nuit :
Bon guet, ne faisons pas de bruit.
Disons tout bas : La cloche a dit :
Deux heur's, deux !...

Dormez encor de bons instants :
De vous lever il n'est pas temps :
J'écoute l'horloge et j'entends :
 Trois heur's, trois !...
Réveillez-vous, bons ouvriers,
Retournez dans vos ateliers :
J'annonce pour vous les premiers :
 Quatre heur's, quatre !...
Bonjour, bonjour, j'ai tout chanté.
Dieu vous donne bonne santé !
Je vous répète avec gaieté :
 Cinq heur's, cinq !...

D'où venait ce chant ? N'ayant pu contrôler certaines données que m'ont fournies de vieilles gens, je préfère dire que je l'ignore. En tout cas, ce chant fut très rapidement devenu populaire, et en effet il se répandit dans presque toutes les localités où le guet chantait en français.

Suivant les circonstances et à la veille de certaines fêtes, le guet intercalait des couplets spéciaux dans sa chanson. Ainsi par les nuits de grand vent, il criait :

Les vents soufflent avec fureur ;
Dieu nous préserve de malheur !
J'entends l'airain avec frayeur
 N heur's, N !...

(A suivre.)

D'un seul coup ? — Découpé dans un roman-feuilleton :

« Le bandit, un poignard à la main, bondit sur l'innocent promeneur et, d'un seul coup, lui coupa la retraite, la parole et la gorge. »

Nos bonnes. — Madame revient du marché avec sa domestique.

— Je m'aperçois, dit-elle à celle-ci, que nous avons oublié d'acheter des oignons.

— Hélas ! mon té, madame, nous serons toujours les mêmes bêtes !

* * *

— Vous êtes mises comme une princesse, disait Mme X à sa nouvelle cuisinière ; on ne va pas savoir laquelle de nous deux est la maîtresse.

— Rassurez-vous, madame, on le remarquera bien vite à la façon dont la cuisine sera faite !

L'erdzeint ora et lè z'autro iadzo.

TEINLÈVA que l'erdzeint a tsandzi du lè z'autro iadzo ! Vo rappelà-vo dau temps dái Louis d'ò, dái z'étiu nàovo, dái vilho franc, dái batse, dái kourtse et dái rappe ? On ein ire bin conteint, principalameint elliau qu'en avant prau. Mâ n'ant pas dourâ elliau pice, pas p'cein que doure on bon tsevau : tot a ètâ fourrâ à rebut et l'a falio preindre la novalla mounfa, lè franc, lè centime, que lè bin galé se on vao, mà que lè râ quemet tot, à cein que diant elliau que démandant l'ermonna (aumône). Allâ ein portâ pè la tiéce d'épargne ora, lâi a pas Dieu moyan, on ruppe tot à mesoura. Iô san-te lè vilho pion de tsausson, qu'on reduisâ dedein tot l'erdzeint qu'on pouâve ? Tsaeon lo mettai iô voliâve ellî pion, on coup m'mameint Daniet à la Iaude l'avâi catsâ dein sa courtena po cein que l'avâi pouâre d'être robâ ; on autre permis sa paillesse, on autre dein on bouffet, aobin pè lo grenâ et à bin dái z'autre pliâce. Sant via ora elliau pion, an-te passâ lo Gotâ aobin lo Simpliñ ? Prou su que sant pè l'Etalie, pè Milan, que sé-io.

Et qu'ète arrevâ ? l'erdzeint fre râ et tot è venu bin plie tchê : lo pan l'è à on prix de feu ; lè dzornâ, atant fère décret tot tsaud que d'ein ténî ; lè z'hailloons cétant atant qu'on caion ; lè solâ, on lè baïlle pas po rein ; lo sâocesson, po lo veindre à n'on franc veingt la livra lè marchand ne pouant pas le fère avoué dañ caion ; lo vin, mè rondzâi se ne faut pas robâ po pouâi ein bâre. N'è pas quemet dein lo temps que noutron père no baillive à tsaeon onna pice de cinq batse po fère lo bounan et on pouâve oncora beta oquie dein lo pion ; lè veré que lo vin cotâve onna batse le pot.

Et lè maître d'état ào dzo de vouâ, m'eimportâ se ne sè crayant pas qu'on a dâi pierrâ d'erdzeint pè lè z'ottò ! lè épouâirau, n'ant jamais prau ! crayo qu'on lau baillerâ onna lotta à martsî de beliet de banque po on croûto travau que voudrant oncora lè pouâi cougnâ leu-mimo avoué on paufar.

Et lè por tot dinse, tant qu'ao vétérinéro que l'a mäidzî tot l'hivè ma modze (la mäidzerai adi se n'ire pas crevâie) que m'a fè onna nota dinse :

Pour avoir soigné une génisse pendant tout l'hiver à Marc à Louis	Fr. 200
Pour être monté 20 fois vers lui pour la soigner	» 180
Pour avoir bu chaque fois une bouteille avec lui qu'il a payée, 20 fois à 1 fr.	» 20
Pour avoir laissé crever la génisse	» 10
Pour faire un nombre rond	» 30

Ci Fr. 400

Eh ! serpeint d'au diablio ! lè d'au biau ! M'a faliu veindre onna vatse po payâ la nota d'au vétérinéro po la modze crevâie. Quemet voliâvo qu'on ausse oncora dâi pion.

On coup, ie déemandâvo à onna cosandâire, onna tailleuse se vo voliâi, porquie lè la moûda ora de pe min fère de catsette à vetire dâi fenne, po que pouaissant omète reduire lau porta-mouâni. Sède-vo cein que m'a repondu ?

— A quie bon, que m'a fè, quand l'ant payâ la façon de lau robe, n'ant tot parâi pe rein d'erdzeint à beta dein lau catsette.

MARC A LOUIS.

La bouteille du patron.

DAVID Greubon voyageait, la semaine dernière, dans la Forêt-Noire. Il croyait y trouver la fraîcheur qui manque depuis deux mois aux bords du Léman. Mais les noires forêts étaient elles-mêmes de vraies rôtirosses. Que prendre pour se désaltérer ? Dans ces parages-là, le vin n'est pas précisément à un prix abordable. Il y a bien la bière, mais elle et l'estomac de notre compatriote font mauvais ménage.

— Pourquoi monsieur ne prendrait-il pas du pomril ? lui dit la servante de l'auberge où il était descendu.

— Du pomril, qu'est-ce que c'est que ça ?

— C'est du jus de pommes, du jus sans alcool.

— Et ça se boit ?

— Je crois bien ! je vais vous en apporter un verre, vous m'en direz des nouvelles.

Une minute après, la sommelière tendait à David Greubon un verre rempli d'un liquide légèrement doré et qui avait, ma foi, fort bonne mine.

— Mais ce n'est pas mauvais du tout, fit David en claquant de la langue ; ça me rappelle les petits blancs de chez nous, avec, en plus, une petite saveur amère très agréable... Dites donc, Frâulein, donnez-m'en un second verre.

— Voilà, voilà !

— Diable ! s'écria notre ami en vidant le deuxième verre avec une vilaine grimace, ça n'a plus le même goût, ça n'a même aucun goût du tout !

— Mon Dieu ! fit la servante, je vois que je me suis trompée ! je vous ai servi la première fois du pomril du patron... Oui, vous savez, le patron se détraquait l'estomac à siroter du vrai jus sans alcool avec les habitués, alors, avant de s'attabler en leur compagnie, il avale par précaution un ou deux verres de vin du Rhin, dont on lui remplit une bouteille à l'étiquette de pomril.

— En ce cas, mademoiselle, redonnez-moi bien vite du pomril du patron.

X.

Les plantes vénéneuses.

L'euphorbe.

Les feuilles de l'euphorbe sont opposées, sessiles, nombreuses. Les fleurs solitaires, d'un jaune verdâtre. La racine droite, pivotante; la tige cylindrique, lisse, d'un vert un peu rougeâtre. Elle était connue dans l'antiquité par ses propriétés éminemment purgatives. À haute dose, c'est un poison acré qui peut amener la mort. Voici les symptômes de l'empoisonnement par l'euphorbe : douleur cuistante et intolérable à l'estomac, vomissements, selles sanguinolentes, agitation des membres, pouls petit, serré, abattement extrême et mort.

La jusquiamé.

La jusquiamé est un poison très actif. On reconnaît la jusquiamé à son aspect laineux, à sa teinte vert pâle, à son odeur fétide. La disposition de ses feuilles les a fait souvent confondre avec le pissenlit ; sa racine a été prise bien des fois pour la chicorée sauvage et le panais. De là des accidents mortels ou très graves. Les symptômes de l'empoisonnement par la jusquiamé sont : de l'ardeur à la bouche, au pharynx, des douleurs de ventre, des vomissements, de la rougeur de la face, de la fixité du regard, la vue double, la dilatation des pupilles, l'aphonie, le serrement des mâchoires, des vertiges, de l'assouplissement, du délire, de la paralysie d'un seul ou des deux côtés, de l'agitation des bras, l'intermittence du pouls, le refroidissement des extrémités. Même traitement que pour les accidents produits par la belladone.

(Fin)

Humain. — C'est samedi. Le train va partir. Un citoyen s'élance à la porte d'un wagon.

— Complet ! lui crie-t-on.

— Messieurs, dit-il d'une voix supplante, il faut absolument que je sois à telle heure, à tel endroit. Laissez-moi entrer.

On cède.

Au même instant, un autre voyageur survient, adressant la même supplique. On va se serrer un peu pour lui donner asile, quand le premier, d'un ton rogue :

— Ah ! non, par exemple, nous sommes déjà bien assez comme ça.

Règlement pénible. — Joseph est occupé du règlement de ses comptes avec son patron qui est un avare de la plus belle eau.

— Monsieur n'oubliera pas que, avant-hier, j'ai avancé 50 centimes pour l'achat d'une cravate.

— Tu crois ?

— J'en suis certain, puisque cela m'a fourni l'occasion de faire passer une de mes pièces de cent sous romaines, qui perdent un franc au change.

— Eh bien alors, fait l'avare, c'est toi qui me redois.

Nouveau, nouveau ! — Quatre attractions de tout premier ordre composent, cette semaine, soit du 14 au 19, le programme des spectacles de Bel-Air. D'abord, un clown lumineux, *Makos*; un illusionniste-humoriste, *Agosta Meynier*; *Francis Marty*, le célèbre violon-chanteur des Minstrels parisiens. C'est la première fois que ces attractions sont applaudies à Lausanne.

Pour compléter le spectacle, deux comédies, toutes nouvelles aussi : *Sang de Navet*, un éclat de rire, de M. Zamaçois, et *Sévérité*, de MM. Frapié et Garnier. Cette dernière présente une thèse fort intéressante, pour les pères de famille particulièrement.

Au *Vitraphap*, enfin, vues également nouvelles. Demain, dimanche, à 3 heures, *Matinée*.

Si vous préférez une santé stable

une sérénité de bon aloi et toujours égale et le goût au travail, à l'odeur et au goût fugitifs de produits très irritants qui ont pour suite l'abattement et la mauvaise humeur, faites du café de malt votre boisson journalière.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.

Ami Fatio, successeur.